



CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



MISE À JOUR

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions
tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2022

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Mise à jour au 1^{er} octobre 2022

Les mises à jour sont identifiées par le symbole suivant : ♦

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous souhaitons vous informer de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque qui prennent effet au 1^{er} janvier 2022.

Pour plus de lisibilité, vous retrouverez facilement en tête de cet extrait, les produits et services les plus utilisés par nos clients.

Pour une information complète et exhaustive de nos tarifs, nous vous invitons à vous rendre dans votre agence ou sur credit-agricole.fr/ca-nmp.

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous recommander les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

Ces conditions sont valables au 01/01/2022, susceptibles d'être modifiées ou complétées, vous retrouverez les dernières conditions en vigueur dans votre agence ou sur credit-agricole.fr/ca-nmp.

Ces tarifs tiennent compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Mini-relevés	0,30 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	1,55 €/MOIS soit, pour information 18,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	44,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	47,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	19,70 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE	2,00 €/MOIS soit, pour information 24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4,50 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) Exceptions : gratuit pour impôts, fournisseurs d'énergie et dons aux associations caritatives et œuvres sociales ouvrant droit à réduction d'impôt selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts	5,00 €/OPÉRATION
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

- Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲•	GRATUIT
Clôture/transfer de compte ▲•	GRATUIT
Retrait du co-titulaire du compte joint (débité sur compte désolidarisé)	35,80 €
Transformation compte professionnel en compte privé	35,80 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (droit au compte) ▲	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base.** Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. **Le guide de la mobilité bancaire est disponible sur simple demande, vous pouvez également le retrouver sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-nmp**

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé mensuel ▲•	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,95 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,05 €/MOIS	GRATUIT
Relevé journalier	17,75 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte (1 à 11 mois)	12,10 €/RELEVÉ	
Par année pleine au-delà (de 1 à 5 ans) ²	105,00 €/AN/COMPTE	GRATUIT
Pour les années suivantes jusqu'à 10 ans maximum ²	90,00 €/AN/COMPTE	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)		
• Annuel	37,70 €/RELEVÉ	
• Semestriel	21,55 €/RELEVÉ	
• Trimestriel	13,85 €/RELEVÉ	
Option d'envoi : une enveloppe par compte	2,00 €/MOIS	
Option d'envoi : une enveloppe par personne avec autant de relevés que de comptes	1,50 €/MOIS	
Option d'envoi : une enveloppe par personne avec un relevé regroupant tous les comptes	1,00 €/MOIS	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

² 50% de remise si la demande concerne un compte d'épargne.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲•	1,55 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲•	30,00 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲•	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,00 €/MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲•	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲•	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲•	
A partir du 2 ^{ème} retrait annuel ²	1,80 €
Retrait d'espèces de dépannage ³	
A partir du 2 ^{ème} retrait annuel	1,80 €
Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole (mise à disposition de fonds)	22,85 €
Ouverture coffre (perte clé)	SUR DEVIS
Location coffre saisonnière	35,70 €/MOIS
Frais de location de coffre-fort annuels	A PARTIR DE 75,40 €

Frais de recherche de documents⁴

Rédition chèque, relevé d'opérations, contrat, attestation	17,30 €/DOCUMENT ⁵
Situation de comptes, portefeuille, cotisations ⁶ :	
• Forfait par compte de même nature	105,00 €
• Forfait par compte de même nature pour 2 à 3 comptes	157,50 €
• Forfait par compte de même nature pour 4 comptes et +	210,00 €
Attestation d'avoir remise en agence	9,80 €
Frais de lettre accréditive	22,85 €

Le Change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat	1,50% du montant de la transaction minimum 3,50 €	3,50 € + cours de change	3,50 € + cours de change
Vente	-	-	3,50 € + cours de change

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence, sauf détenteur de la carte Libre Service Agence.

³ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ou dans une agence d'autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁴ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

⁵ Un document : document de même objet et pour la même période.

⁶ 50% de remise si la demande concerne un compte d'épargne.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet ▲

(Crédit Agricole En Ligne Vision)

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet •

(Crédit Agricole En Ligne Action)

Services inclus dans Crédit Agricole En Ligne Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

GRATUIT

- À partir de 24 ordres par an

GRATUIT

- Moins de 24 ordres par an

150,00 €

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 29 et suivantes du guide détaillé, rubrique Epargne et Placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-nmp

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Nos applications mobiles

- Ma Banque

- Paiement Mobile dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- ✓ Paylib en Ligne²
- ✓ Paylib sans contact³
- ✓ Paylib entre amis⁴

Téléphone avec Filvert service vocal

098 098 18 18 (appel non surtaxé)

Service disponible 7j/7 - 24h/24

- A l'annonce du solde

(tarif unitaire hors coût de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès)

0,50 €/APPEL

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁴ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail

Alertes par e-mail	GRATUIT
Mini-relevés (hebdomadaire)	0,30 €/SMS
Alerte écopage/solde disponible/mise à disposition des moyens de paiement/souplesse du découvert	0,30 €/SMS
Alerte temps réel de gestion/achat à distance	0,75 €/SMS
Alerte sécurisation sur plus-values OPC par SMS	
• < 11 SMS par an	GRATUIT
• 11 à 20 SMS par an	1,00 €/AN*
• 21 à 30 SMS par an	2,00 €/AN*

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT
---	---------

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte 	19,70 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard à autorisation systématique	34,00 €/AN	
- Mastercard EKO	36,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard standard	44,00 €/AN	47,50 €/AN
- Mastercard Globe Trotter	43,00 €/AN	
- Visa classic	44,00 €/AN	47,50 €/AN
- Gold Mastercard/Visa Premier	117,00 €/AN	130,00 €/AN
- World Elite Mastercard/ Visa Infinite		298,00 €/AN

Bon à savoir !



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte sauf L'Autre Carte, Visa Infinite et Mastercard World Elite, réduction immédiate de 30% sur la cotisation annuelle de la carte la moins chère (avantage tarifaire pouvant être soumis à évolution).

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



BONUS COTISATION

0,04 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 14), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 13) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹	47,00 €/AN	50,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹	120,00 €/AN	133,00 €/AN
Visa Cartwin ²	47,00 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin ²	120,00 €/AN	Non commercialisée

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ³	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire/tous distributeurs Crédit Agricole de France	25,50 €/AN

Autres cartes de retrait et paiement hors commercialisation

Carte Prélude	26,00 €/AN
Carte Maestro	34,00 €/AN
Carte Bancaire Nationale Débit Immédiat	45,00 €/AN
Carte Bancaire Nationale Débit Différé	50,00 €/AN
Carte de crédit renouvelable Open	26,00 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	50,50 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	133,00 €/AN

Paiement par carte

Paiement par carte en euro ⁴ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) •	GRATUIT
Autres paiements par carte ⁵	GRATUIT

Cartes World Elite et Visa Infinite

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 € 2%
• Frais fixes	
• Frais proportionnels au montant du paiement	
• Frais de conversion monétaire ⁶	

Autres paiements par carte⁵

• Frais fixes	0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 € 2%
• Frais proportionnels au montant du paiement	
• Frais de conversion monétaire ⁶	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

¹ Les cartes Mastercard Cartwin et Gold Mastercard Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CRÉDIT » au recto. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.
- carte à débit différé : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

² Les cartes Visa Cartwin et Visa Premier Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CRÉDIT » au recto. Ce sont des cartes à débit immédiat uniquement : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.

³ Retraite au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁴ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

⁵ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

⁶ L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT dès le 1^{er} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT au-delà de 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS
- Mastercard ou Visa - Carte Cartwin - Carte Supplétis	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT à partir du 4^{ème} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard/Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin/Visa Premier Cartwin - Visa Infinite/ World Elite Mastercard	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Carte Visa Infinite/Carte World Elite	GRATUIT
Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	3,55 €/RETRAIT
• Frais proportionnels au montant du paiement	1,75%
• Frais de conversion monétaire ³	
Autres retraits d'espèces par carte²	
• Frais fixes	3,55 €/RETRAIT
• Frais proportionnels au montant du paiement	1,75%
• Frais de conversion monétaire ³	

Autres services par carte

Envoy de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	7,90 €
Envoy de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Commande de carte en urgence	16,80 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,00 €
Refabrication de la carte (suite à perte, vol ou détérioration par le porteur)	11,15 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	
• Carte Mozaïc, Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite ou Visa Infinite	GRATUIT
• Autres Cartes	7,50 €
Recherche sur retrait ou paiement carte	17,30 €/OPÉRATION

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Retrait cash à l'étranger	1,75% du montant de l'opération + 6,50 €
Envoi à l'étranger d'une carte bancaire de remplacement ou de cash de dépannage (demande client) sauf gamme Mozaïc	91,80 €

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA¹. ♦

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) ¹	GRATUIT	4,50 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) ¹	GRATUIT	1,60 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais de rejet de virement émis	6,60 €	6,60 €

Emission d'un virement Instantané SEPA

VIA LE SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale		1,00 €
VIA PAYLIB ENTRE AMIS - APPLICATION PAIEMENT MOBILE		
Frais par virement occasionnel		GRATUIT

Réception d'un virement SEPA ▲● depuis un compte Caisse Régionale NMP ou d'une autre banque appartenant à la zone SEPA¹

GRATUIT

Réception d'un virement instantané SEPA ▲●

GRATUIT

Autres opérations sur virement

Virement spécifique orienté trésorerie	24,05 €
Demande de rappel de virement SEPA-Virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	15,50 €
Frais de recherche simple sur virement	17,30 €/VIREMENT
Frais de recherche complexe sur virement	SUR DEVIS

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.29) :

- Pays de l'Union Européenne en zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non Euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, île de Guernesey et île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.

¹ Les virements Sepa émis ou reçus du RU et de la Suisse sont facturés selon les conditions des virements internationaux. ♦

Virement International

Opération libellée en euro hors zone EEE ou en devises

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10% sur la partie de l'opération ≤ à 50 000 € et 0,05% au-delà avec un montant minimum de 15,90 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte p.29), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL (en agence uniquement)

Emission d'un virement International occasionnel

Frais par virement émis en agence

- Dont la contre-valeur ≤ à 50 000 € 23,30 €
- Dont la contre-valeur > à 50 000 € 34,40 €

Frais de mise en place d'un virement permanent

10,10 €

Frais par virement permanent

- Dont la contre-valeur ≤ à 50 000 € 23,30 €
- Dont la contre-valeur > à 50 000 € 34,40 €

Frais de non-exécution d'un virement permanent

GRATUIT

pour défaut de provision

Option frais à charge du donneur d'ordre uniquement

vers un pays non membre de l'EEE¹ (proportionnels au montant du paiement)
minimum/maximum 0,15%
22,20 €/66,70 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL

Réception d'un virement International ▲•

18,00 €

Frais par virement

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA

GRATUIT

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲•

GRATUIT

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲•

5,00 €/OPÉRATION²

Information premier prélèvement SEPA

1,00 €

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲•

GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque

GRATUIT

Remise de chèque(s) sur le compte ▲•

- Jusqu'à 50 chèques GRATUIT
- Remises supérieures à 50 chèques 2,50 € par tranche de 50 CHÈQUES

Date de valeur chèque remis à l'encaissement

J+1

à compter de son inscription sur le compte

Chéquier remis à l'agence

GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier :

- en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client dont envoi vers d'autres Caisses régionales 7,90 €
- en pli simple à la demande du client 1,80 €

Frais de destruction de chéquier

10,00 €

Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur

17,60 €

Chéquier avec talon de correspondance

5,50 €

Frais d'émission d'un chèque de banque ▲

15,00 €

Carnet de remises de chèques (frais de poste inclus)

3,10 €

¹ EEE : Espace Economique Européen (voir p.29)

²Exceptions : gratuit pour impôts, fournisseurs d'énergie et dons aux associations caritatives et œuvres sociales ouvrant droit à réduction d'impôt selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 1/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

34,00 €/MOIS

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte ¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

34,00 €/MOIS

SécuriWEB Premium

Dossier Familial Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Dossier Familial, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention ² : 1/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

15,50 €/MOIS

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

❖ Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ³

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

³ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 2/an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Paiement par carte¹

15,50 €/MOIS

En euro dans un pays de l'EEE

❖ En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

SécuriWEB Premium

Dossier Familial Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com
- Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

9,90 €/MOIS

Commission d'intervention

Commission d'intervention² : 1/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

9,90 €/MOIS

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus

Dossier Familial Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial : 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com
- Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile en pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

1,00 €/MOIS

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

❖ Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque/mois

Fourniture de Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

2,00 €/MOIS

Emission et réception de virements non SEPA

Délivrance d'un chéquier

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte ¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. L'exonération de facturation des prestations s'applique uniquement à la carte Globe Trotter détenue dans le cadre de l'offre Globe Trotter.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre EKO

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard EKO » (cotisation carte)

2,00 €/MOIS

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Bon à savoir !

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 €/CHÈQUE
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 €/CHÈQUE

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO. En cas de résiliation de l'offre EKO, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Crédit Agricole (CSCA)

Offres hors commercialisation souscrites entre le 17/11/2009 et le 31/12/2012	Cotisation mensuelle
CSCA Optimum	8,50 €
CSCA Equilibre	6,15 €
CSCA Initial	3,75 €
CSCA Mozaïc 18-25 ans	4,40 €
Offres hors commercialisation souscrites entre le 01/06/2004 et le 16/11/2009	Cotisation mensuelle
CSCA Equilibre	6,20 €
CSCA Sérénité	7,35 €
CSCA Optimum	8,50 €
CSCA Prélude	3,75 €
CSCA Prélude initio	3,80 €
CSCA Mozaïc 18-25 ans	4,40 €
CSCA Mozaïc Primo 18-25 ans	4,05 €
Offres hors commercialisation souscrites avant le 01/06/2004	Cotisation mensuelle
CSCA Equilibre Quercy-Rouergue	5,10 €
CSCA Sérénité Quercy-Rouergue	7,50 €
CSCA Optimum Quercy-Rouergue	7,35 €
CSCA Equilibre Sud-Alliance	6,20 €
CSCA Sérénité Sud-Alliance	7,45 €
CSCA Optimum Sud-Alliance	8,50 €
Compte Sud-Alliance	10,45 €
CSCA Equilibre PIO Bis	6,00 €
CSCA Initial	3,45 €
Super Compte Alliance	12,30 €
Compte Crédit Agricole	8,10 €
Facilité Caisse	6,90 €

Le Compte à Composer

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements) en pli simple

Envoy carte à domicile en pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

2,15 €/MOIS*

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier Familial, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Voir p.41 du guide détaillé)

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (Voir p.41 du guide détaillé)

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 500 €	2,25 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 € à 1000 €	3,10 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	De 1001 à 2000 €	4,00 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 300 €	1,35 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 € à 800 €	2,40 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	De 801 à 1200 €	3,55 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,40 €/MOIS
	2001 € et +	5,30 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET	1,70 €/MOIS
SécuriBUDGET Premium	PREMIUM 2,00 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus SécuriCOMPTE Premium	2,85 €/MOIS PREMIUM 4,40 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne ²	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »	2,20 €/MOIS PREMIUM 2,95 €/MOIS
Assurance SécuriEPARGNE SécuriEPARGNE Premium	
Relevé global des avoirs épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium	

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial	
--	--

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	3,15 €/MOIS PREMIUM 3,95 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte achat à distance (mensuelle) • mini relevés (1/semaine) • alerte temps réel de gestion	

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
❖• Plafond par journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base	
• Plafond par opération	4,00 €
❖• Plafond par journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €
❖Pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique	GRATUIT

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais unitaires de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	18,50 €
Frais annuels de retour de courrier	50,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire Si mesure exécutoire inopérante (solde débiteur)	78,35 € 16,85 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	78,35 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur Si mesure exécutoire inopérante (solde débiteur)	10% du montant dû au Trésor Public, dans la limite d'un plafond de 78,35 € 16,85 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	36,90 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	20,00 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	15,60 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	6,75 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹	
• Montant du chèque ≤ à 50,00 €	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque > à 50,00 €	50,00 €/CHÈQUE
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹	
• Si paiement < 20,00 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20,00 €	20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹	
• Si paiement < 20,00 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20,00 €	20,00 €

Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Frais de rejet de virement émis pour autre motif que défaut de provision	6,60 €
Mainlevée interdiction bancaire signalée par une autre banque	33,15 €
Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :	
• Les commissions d'intervention	
• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
	25,00 €/MOIS

Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de développement durable et solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois	
Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,10 €
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Frais de dossier	GRATUIT
Frais de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert ³	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurances spécifiques souscrits auprès de la CAMCA, Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances, Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053 ; soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) siège 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12/17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) Mastercard Mozaïc Black	22,00 €/AN
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	13,50 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	22,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard Mozaïc	24,50 €/AN

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte

Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 €
• Frais proportionnels au montant du paiement	2%
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres paiements par carte³

• Frais fixes	0,20 €/OPÉRATION-MINIMUM 1,25 €
• Frais proportionnels au montant du paiement	
• Frais de conversion monétaire ²	2%

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau p.9

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	3,50 €/RETRAIT
• Frais proportionnels au montant du paiement	1,75%
• Frais de conversion monétaire ¹	

Autres retraits par carte²

• Frais fixes	3,50 €/RETRAIT
• Frais proportionnels au montant du paiement	1,75%
• Frais de conversion monétaire ¹	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus)	EXONÉRATION
--	-------------

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Offre Globe Trotter entre 18 et 30 ans inclus (voir p.17)	2,00 €/MOIS
---	-------------

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Droits de garde (Jusqu'à 25 ans)

GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans³

NOUS CONSULTER

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert

• Montant	NOUS CONSULTER
• Taux débiteur préférentiel	NOUS CONSULTER

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans)

NOUS CONSULTER

Prêt étudiant

NOUS CONSULTER

Good Loc

NOUS CONSULTER

¹ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

³ Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession (en % des encours gérés)	0,85%
minimum/maximum	40,00 €/500,00 €
Frais de gestion annuels (dossiers > 12 mois)	73,45 €
Transfert de PEL ou Compte Titres vers une autre banque	68,55 €
Transfert de fonds succession (autre banque ou notaire) ¹	68,55 €
Frais annuel succession non réclamée (dossiers > 12 mois)	25,25 €

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100% des avoirs des comptes individuels et à 50% des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 259.

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont garanties par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 46 926 941 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sise 1 promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS. Les prestations sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE France, SA au capital de 2 541 712 euros, dont le siège social est sis 1, Promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903, et par PREVISEO OBSEQUES - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

¹ Forfait au 1^{er} virement au notaire ou à défaut, réparti sur virements aux héritiers non domiciliés au Crédit Agricole, par succession dont actif géré > à 1 500 €.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire.

Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire.

Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou difficultés peuvent survenir. Des voies de recours amiables vous sont proposées.

✓ BANQUE

RECORDS INTERNES

VOTRE AGENCE : Votre conseiller et le Directeur de l'agence sont à votre disposition afin de répondre à vos attentes. Ils sont donc les interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous devez formuler votre demande dans un premier temps en cas de réclamation. Vous pouvez aussi transmettre votre demande :

- Par téléphone : 098.098.18.18 (appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur)
- Sur le site : www.credit-agricole.fr/ca-nmp

LE SERVICE CLIENTS : En cas de désaccord sur la solution proposée par votre agence, le service clients est également à votre écoute. Vous pouvez le saisir voie postale : CREDIT AGRICOLE NMP - Service Clients - 160 Av. Marcel UNAL - 82000 MONTAUBAN ou par courrier électronique : serviceclient@ca-nmp.fr

L'agence ou le Service Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours maximum et vous apportera une réponse dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois et conformément à la réglementation, si la réclamation porte sur :

- Les frais ou réduction pour l'usage d'un instrument de paiement,
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque,
- Les services de paiement,
- Les prestataires de services de paiement,

une réponse vous sera apportée sur un support papier ou autre support durable dans un délai de 17 jours calendaires. Si ce délai ne peut être respecté, une lettre d'attente vous sera adressée précisant une date ultime. Ce délai maximal peut être porté à 40 jours calendaires dans des situations exceptionnelles.

✓ ASSURANCES

Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre banque ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Service Clients des Compagnies d'assurances.

Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :

- **PREDICA** - Relation et Service Clients - 16-18 Boulevard de Vaugirard - 75724 PARIS cedex 15.

Pour un contrat d'assurance Dommages (automobile, habitation et autres), santé :

- **PACIFICA** - Service Consommateurs - 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 PARIS cedex 15 ou par courrier électronique : service.consommateurs@ca-pacifica.fr

RECORDS EXTERNES

LES MEDIATEURS : La médiation constitue un recours amiable après épuisement des premiers niveaux de dialogue entre le client et la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et/ou les Services de Relations Clients des Assurances.

✓ LE MÉDIATEUR BANCAIRE ¹ (pour les produits & services bancaires hors assurances). Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, conformément à l'article L316-1 du Code monétaire et financier : Monsieur le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09 - lemediateur.fbf.fr

✓ LE MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE

Il intervient dans le cadre d'un litige opposant un consommateur à une entreprise ou intermédiaire d'assurance et portant sur l'exécution du contrat : la Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09 - mediation-assurance.org

✓ LE MÉDIATEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Il intervient dans le cadre de litige concernant les produits financiers, gestion de portefeuilles... Médiateur AMF – 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - amf-france.org

✓ LA PLATEFORME EUROPEENNE DE RESOLUTION EN LIGNE DES LITIGES DE CONSOMMATION

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisée en ligne, vous pouvez saisir la plateforme Européenne : webgate.ec.europa.eu

¹ La demande du client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'1 an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

MA BANQUE D'OÙ JE VEUX QUAND JE VEUX



VOTRE ESPACE BANQUE EN LIGNE

Consultez librement et **gratuitement¹** vos comptes, gérez-les à distance en temps réel, en toute sécurité. Accédez aux opérations de bourse : coût selon l'offre Invest Store retenue. Nous consulter. www.credit-agricole.fr/ca-nmp



098 098 18 18
(numéro non surtaxé)

Votre banque par téléphone : consultez le solde de vos comptes et le détail de vos opérations débit et crédit sur Filservice, effectuez directement vos opérations de bourse, vos oppositions carte ou souscrivez vos assurances et vos crédits.
Accès libre sans abonnement¹.

VOTRE AGENCE

Vous pouvez joindre votre agence pendant ses horaires d'ouverture (n° sur votre relevé de comptes, sur l'application Ma Banque ou sur www.credit-agricole.fr/ca-nmp). **Accès libre sans abonnement¹.**

VOS APPLICATIONS SMARTPHONE ET TABLETTE

Ma Banque
Paiement Mobile

Avec ses deux applications Ma Banque et Paiement Mobile, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services, comme le paiement Paylib en ligne et avec votre Smartphone. Disponibles gratuitement sur App Store, Google Play.
Accès libre sans abonnement¹.

Contactez le

098 098 18 18*

pour :

Consulter vos comptes,

Joindre notre service Assurance et Crédit à la consommation,

Joindre nos services Bourse en Ligne,

Déclarer vos oppositions ou dysfonctionnements sur vos moyens de paiements.

Contactez le

0 800 810 812

Service & appel gratuits

pour déclarer un sinistre Automobile et Habitation.

* Appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.

¹ Hors coût de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès, précisé pour rappel :

- Internet : coût selon fournisseur d'accès.
- Filservice au 098 098 18 18 : appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.
- Appel à l'agence : appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.
- Ma Banque : coût variable selon l'opérateur.

Document informatif à vocation non-publicitaire

09/2021 - Réf. F12000 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.



NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.
Document informatif à vocation non-publicitaire - 09/2021 - Réf. MP 2300408 -
Imprimeur : MERICO - 12340 BOZOULS.